

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juillet 2021

---

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 1193

présenté par  
M. Marleix

à l'amendement n° 465 de M. Diard

-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.